

*Date de dépôt: 20 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. François Thion : Les mesures d'économie imposées aux élèves du Collège de Genève à la rentrée 2004 sont-elles provisoires ou définitives ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En juin 2004, la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire a décidé de prendre un certain nombre de mesures qu'elle a elle-même qualifiées de douloureuses. Ces économies ont touché de plein fouet la grille horaire de plusieurs milliers d'élèves du Collège de Genève.*

*Je tiens à rappeler ici les mesures prises :*

- Suppression de l'heure d'initiation à l'informatique en 1<sup>re</sup> année.*
- Transformation de la 5<sup>e</sup> heure de mathématiques en 1<sup>re</sup> année (remédiation) en une heure rétribuée au cachet selon les besoins.*
- Réduction des heures d'introduction à l'économie et au droit en 1<sup>re</sup> année : 2 heures au lieu de 3 heures.*
- Suppression de l'heure maître de concertation en 4<sup>e</sup> année d'histoire et de géographie (interdisciplinarité).*

*Ces mesures d'économies budgétaires nous inquiètent fortement, et nous aimerions en particulier savoir :*

*1. Comment un élève va-t-il se débrouiller pour rendre un travail de maturité présentable s'il n'a pas les connaissances minimales en*

*informatique ? L'apprentissage de l'informatique doit-il passer désormais par des écoles privées ?*

*2. Les élèves qui rencontrent des difficultés en mathématiques vont-ils devoir attendre dans les couloirs les disponibilités d'un enseignant-e payé-e au lance-pierre ?*

*3. L'interdisciplinarité, tant vantée au moment de la conception de la nouvelle maturité, est-elle déjà enterrée ?*

*4. Dans une société où l'économie et le droit prennent, qu'on le veuille ou non, une place toujours plus grande, va-t-on vers une suppression de ces disciplines au Collège de Genève ?*

*Comme vous le savez, ces coupures dans la grille horaire sont fortement dommageables pour les élèves du Collège et inquiètent tant les élèves et leurs parents que les enseignants et les directions d'établissement. Vous comprendrez que derrière les questions posées ci-dessus s'en cache une essentielle :*

***Pouvez-vous nous assurer que les mesures d'économies qui ont été prises à la rentrée 2004 au Collège de Genève ne seront pas reconduites à la rentrée 2005 ?***

## **Réponse du Conseil d'Etat**

Face à la nécessité d'assurer la formation de près de 600 élèves supplémentaires dans les filières de formation postobligatoires et dans un contexte budgétaire alors incertain (pour mémoire, le projet de budget 2004 n'était alors pas encore voté), des mesures d'organisation ont été adoptées en concertation avec l'ensemble des directrices et directeurs du secondaire II, réunis avec la DGPO en conférence secondaire, après arbitrage de la DGPO lorsque plusieurs scénarios étaient envisagés. Le Conseiller d'Etat chargé du DIP a accepté leur mise en œuvre

Les efforts touchent donc toutes les filières de l'enseignement secondaire, et non seulement le Collège de Genève. Toutefois, un soin particulier a été apporté à une affectation de ressources qui épargne les élèves les plus fragiles (structures d'insertion, compléments de formation).

Certaines des mesures prises au Collège de Genève ont porté sur une diminution de prestations "automatiques", et laissent à l'initiative des écoles - et des élèves - le choix d'offrir - ou de demander - certaines prestations obligatoires jusque-là.

° Réponse à la première question : une offre de cours facultatifs, rémunérés en heures supplémentaires à la facture, permet aux élèves qui n'auraient pas acquis au CO les connaissances de base nécessaires de s'initier à l'informatique.

° Réponse à la seconde question : une remédiation est offerte en mathématiques aux élèves de première année qui en ont besoin. Bien que payés à la facture, les enseignants qui dispensent ces cours d'appui font partie du corps enseignant des écoles, et l'on ne fait pas particulièrement appel à des remplaçants ou à des personnes en formation dont les prestations seraient par hypothèse de moindre qualité.

° Réponse à la troisième question : la mesure de suppression de l'heure de concertation ne touche pas directement les élèves. L'interdisciplinarité entre l'histoire et la géographie fait partie des projets d'interdisciplinarité au Collège de Genève, qui se traduisent également dans d'autres branches, et pour lesquels les maîtres ne disposent pas de contrepartie sous la forme de charges hors enseignement. En matière d'attribution des ressources, l'interdisciplinarité n'est pas au rang, dans une période difficile, des toutes premières priorités de l'enseignement. Mais des voies différentes d'encouragement à ces pratiques doivent être imaginées.

° Réponse à la quatrième question : une autre des mesures adoptée au Collège de Genève est une diminution sans contrepartie de prestations. En effet, la dotation horaire de l'introduction à l'économie et au droit en première année passe de trois heures à deux heures. C'est une réduction certes significative, mais choisie pour son impact mesuré.

Rappelons ici qu'avant 1998, ces branches n'apparaissaient pas dans la grille horaire des élèves des collèges. La direction générale et les directions d'école ont estimé que l'introduction qui reste offerte aux élèves leur permet de se faire une bonne représentation de ces disciplines, qu'ils peuvent ensuite choisir en connaissance de cause s'ils désirent en faire leur option spécifique, qui n'était pas offerte non plus auparavant aux élèves de la filière gymnasiale. La suppression de ces disciplines n'est pas envisagée, et ne l'a jamais été.

Dans le contexte budgétaire actuel, les ressources ne suivent pas, ou fort difficilement, les accroissements des effectifs d'élèves. La politique du département en matière d'affectation est d'épargner autant que faire se peut les structures qui accueillent les élèves les plus fragiles et les prestations d'enseignement.

Réponse à la dernière question : les pistes d'économies dégagées pour la rentrée 2004 ont pris en compte ce principe de base d'un Etat social que de se tourner vers ceux dont la mission de l'école (LIP article 4, lettre f) est de

préserver les intérêts en premier lieu. Dans ce contexte, et eu égard au projet de budget 2005, les mesures accompagnées prises au Collège de Genève seront probablement maintenues.

Pour information, les services de l'administration ont travaillé 2,5 heures pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer

**Secrétariat du Grand Conseil****IUE 121**

*Interpellation présentée par le député:*

*M. François Thion*

*Date de dépôt: 23 septembre 2004*

*Messagerie*

**Interpellation urgente écrite****Les mesures d'économie imposées aux élèves du Collège de Genève à la rentrée 2004 sont-elles provisoires ou définitives ?**

En juin 2004, la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire a décidé de prendre un certain nombre de mesures qu'elle a elle-même qualifiées de douloureuses. Ces économies ont touché de plein fouet la grille horaire de plusieurs milliers d'élèves du Collège de Genève.

Je tiens à rappeler ici les mesures prises :

- Suppression de l'heure d'initiation à l'informatique en 1<sup>re</sup> année.
- Transformation de la 5<sup>e</sup> heure de mathématiques en 1<sup>re</sup> année (remédiation) en une heure rétribuée au cachet selon les besoins.
- Réduction des heures d'introduction à l'économie et au droit en 1<sup>re</sup> année : 2 heures au lieu de 3 heures.
- Suppression de l'heure maître de concertation en 4<sup>e</sup> année d'histoire et de géographie (interdisciplinarité).

Ces mesures d'économies budgétaires nous inquiètent fortement, et nous aimerions en particulier savoir :

1. Comment un élève va-t-il se débrouiller pour rendre un travail de maturité présentable s'il n'a pas les connaissances minimales en informatique ? L'apprentissage de l'informatique doit-il passer désormais par des écoles privées ?

2. Le élèves qui rencontrent des difficultés en mathématiques vont-ils devoir attendre dans les couloirs les disponibilités d'un-e enseignant-e payé-e au lance-pierre ?
3. L'interdisciplinarité, tant vantée au moment de la conception de la nouvelle maturité, est-elle déjà enterrée ?
4. Dans une société où l'économie et le droit prennent, qu'on le veuille ou non, une place toujours plus grande, va-t-on vers une suppression de ces disciplines au Collège de Genève ?

Comme vous le savez, ces coupures dans la grille horaire sont fortement dommageables pour les élèves du Collège et inquiètent tant les élèves et leurs parents que les enseignants et les directions d'établissement. Vous comprendrez que derrière les questions posées ci-dessus s'en cache une essentielle :

***Pouvez-vous nous assurer que les mesures d'économies qui ont été prises à la rentrée 2004 au Collège de Genève ne seront pas reconduites à la rentrée 2005 ?***